

Ecole Élémentaire de Saint Macaire
15 rue de Verdun
05 56 63 20 60
ce.0331179c@ac-bordeaux.fr

**PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ECOLE 2ème TRIMESTRE**

Mardi 09 mars 2021

Circonscription SUD ENTRE DEUX MERS

Commune : SAINT MACAIRE

Présents :

Président - (directrice d'école) : Pauline BARRIEU

Equipe enseignante :	Mmes Lelièvre, Cherfils, Ducouret, Buin-Bourjalliat, Costedoat, Mr Mangenot Mme Ridel, psychologue scolaire
Le maire ou son représentant :	Mr Xandry, conseiller municipal délégué aux affaires scolaires, Mr Scaravetti, adjoint au Maire et Mme Belloir
L'IEN ou son représentant	Mr Berthou, IEN et Mr Ducournau, conseiller pédagogique
Invités (personnel municipal...) :	Mme Gaury, responsable du périscolaire
Parents d'élèves élus (UNAAPE):	Mmes Lalanne, Pattée, Barré, Saint-Esteben

Excusés :

Début du conseil d'école : 18h00

Secrétaires de séance : Aurore PATTEE et Pauline LELIEVRE

EDUCATION NATIONALE

I) Parcours de l'élève

a) Fonctionnement des dispositifs d'aide mis en place pour l'élève

APC, PPRE, PAP, PAI, PPS, RASED...

Cf. Annexe 1 – Les dispositifs d'aides pour les élèves.

Informations supplémentaires :

Les APC : 3x 30mn par semaine pendant la pause méridienne sur 4 périodes de 6 séances proposées aux enfants qui en ont besoin en fonction de la thématique.

Les équipes de suivi de scolarité et les équipes éducatives (20 environ) composées de l'enseignant de l'enfant concerné, la directrice, la psychologue scolaire, Mme RIDEL, et les intervenants extérieurs le cas échéant.

b) Présentation des dispositifs de protection de l'enfance

Différents acteurs :

- **Psychologue scolaire**
- **119** (24h/24 et 7j/7) = Service National d'Accueil Téléphonique pour l'Enfance en Danger.
- **Médecin scolaire** (Dr MAZURIE à Talence) : Evaluation médicale de la situation d'un mineur pouvant laisser craindre que sa santé, sa sécurité ou sa moralité sont en danger ou en risque de l'être ou que les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises ou risque de l'être → IP / Signalement.
- **MDSI Maison Départementale de la Solidarité et de l'Insertion** (médecin de PMI Protection Maternelle et Infantile) : Assure la protection sanitaire de la mère et de l'enfant. Exerce un rôle de prévention dans le domaine de la santé, du développement et de l'éducation auprès des familles et des enfants. Contrôle les établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans.

Différentes situations :

- **Information préoccupante (IP)** : situations pour lesquelles une carence familiale est présente (soins, éducations...). Informations transmises à la CRIP (assistantes sociales).
- **Signalement** : situations pour lesquelles un danger imminent est présent pour l'enfant. Informations transmises au Substitut du Procureur de la République chargé des Mineurs.

II) Projets et vie de l'école

a) Bilan intermédiaire des projets de classe et des actions communes de l'école

CP

- Les contes de fée : lecture de contes traditionnels, création d'un recueil de portraits de princesses et de princes, les portraits royaux (arts visuels), chansons traditionnelles (musique)
- Le loup : lecture de contes en réseau (contes traditionnels et détournés), musique (Pierre et le loup), QLM (Le loup dans la chaîne alimentaire – la montagne)
- Les oiseaux : musique (l'oiseau de feu) + QLM (les oiseaux) + arts (création en volume).
- Exposition de fin d'année de l'école : thème le handicap

CP/CE1

- Initiation à la mythologie : lecture magistrale du « feuilleton d'Hermès »
- Initiation à la culture : Découverte de monuments ou éléments culturels d'autres pays avec la lecture du livre « Le loup qui voulait faire le tour du monde ».
- Exposition de fin d'année de l'école : thème la différence

CE1

- « De la terre au ciel » : argile et mobile
- « Mon école et moi » : projet photo articulé autour du portrait
- Exposition de fin d'année de l'école : L'amitié

CE2/CM1

- Projet « Tour du monde du travel club des supers héros » : Thématique de classe des supers héros en prônant l'appartenance non seulement à un club mais aussi à une équipe → mise en valeur du concept de classe flexible (coopération et entraide) + élaboration d'un carnet de voyage en étudiant un continent par période (littérature, arts et mathématiques).
- Projet « Tour de France » : Correspondance avec 17 écoles de la région (élaboration d'un dossier numérique de présentation de sa région, de son village puis de son école).
- Projet « Arts et Maths » : Confection de décoration de Noël + promenade mathématique (travail sur le plan) + Création d'œuvres à la manière de KerBy Rosanes (illustrateur philippin).
- Exposition de fin d'année de l'école : thème « C'est quoi être amoureux ? »

CM1

- Projet Robotique : Travail sur les polygones grâce au robot Thymio. Logiciel de programmation. Travail sur la représentation dans l'espace. Réalisation d'œuvres en LightPainting.
- Projet « Sur les traces des Gallo-Romains » : Il s'agit d'un projet qui permet de croiser l'art, l'histoire et l'histoire des arts à travers les métiers de l'archéologie. Manipulation et tri de certains vestiges. Technique de décoration des bâtiments. Sortie sur le site archéologique d'une villa gallo-romaine.
- Projet « 10 jours sans écrans » : Réflexion et travail sur le danger des écrans. Lecture et étude d'un roman. Travail de recherche autour d'activités sans écran. Mise en place d'un défi collectif.
- Projet « Lutter contre le harcèlement » : Ateliers animés par Mme Ridet en vue d'une exposition de fin d'année.
- Correspondance : échanges épistolaires avec une école au Togo.

CM2

- ADME : « Autour de mon école il y a » → projet sur le thème de l'architecture avec visite de St Macaire, conception d'un diaporama, création d'une œuvre artistique et présentation au CAUE de Bordeaux devant 2 autres classes.
- Rubik's Cube : projet autour d'un casse-tête mathématique et réalisations artistiques autour de ce thème.
- Sécurité Routière : Matinée de sensibilisation avec le SISS de Langon autour de la sécurité routière (piéton et cycliste).
- Exposition de fin d'année de l'école : La relation entre pairs.
- Vendée Globe : suivi de la course en classe.
- Recyclage et gestion des déchets : prise de conscience du devenir des déchets et recherche d'une organisation pour le recyclage des déchets sur l'école.
- Correspondance : échanges épistolaires avec une école au Togo.

ULIS

- Sensibilisation à l'hygiène : pourquoi faut-il se laver les mains ? Les dents ? Travail sur le temps de brossage (comment, quels bénéfices ?). Mise en place d'un brossage de dents quotidien à l'école après la cantine. Investissement dans les kits individuels renouvelables sur l'année scolaire : pochette, brosse à dents enfant, dentifrice et gobelets.

Actions communes à l'école

- CROSS : reporté à cause de la météo. Pas de date définie pour le moment.
- Exposition de fin d'année qui aura lieu à la salle des fêtes. Chaque classe travaille sur un thème et un support différent
- Natation (CP au CM2 avec inclusion des élèves ULIS)
- Bibliothèque où des livres sont empruntés par les enseignants pour les mettre à disposition des enfants en classe.
- Collaboration avec l'APE, pour la sensibilisation au développement durable, avec la réalisation de dessins appliqués sur des gourdes en inox proposées à l'achat aux parents et une marche verte à organiser en fonction de l'évolution du protocole sanitaire.

Les RPE demandent à l'équipe enseignante s'il est possible de réfléchir à un mode de communication aux parents pour exposer les projets de classe et les actions menées, en cours d'année, en plus de la réunion de rentrée, pour intégrer les nouveaux projets et rappeler les thèmes proposés au moment où ils le sont en classe.

b) Présentation des finalités des projets de classe et d'école

Présentation des 3 axes réfléchis par l'équipe pédagogique pour le projet d'école :

- Améliorer les résultats des élèves dans les fondamentaux.
- Préserver et améliorer le climat scolaire.
- Parcours citoyen et parcours artistique et culturel

Présentation des objectifs réfléchis par l'équipe pédagogique :

- Axe 1 :
 - Améliorer l'autonomie des élèves
 - Améliorer les compétences des élèves dans le domaine de la langue écrite.
 - Améliorer les compétences des élèves dans le domaine de la résolution de problèmes.
- Axe 2 :
 - Organiser un parcours de scolarisation adapté pour les élèves à besoins éducatifs particuliers
 - Favoriser les relations partenariales
 - Favoriser l'adoption d'une démarche citoyenne et lutter contre les discriminations
- Axe 3 :
 - Développer la conscience écologique des élèves
 - Permettre à chaque élève de traverser un parcours artistique et culturel pendant sa scolarité.
 - Renforcer l'éducation à la santé et à la sécurité en sensibilisant les élèves aux risques quotidiens

Présentation de quelques actions (en cours de validation) :

- Axe 1 : Organisation du temps : ¼ d'heure de rangement hebdomadaire. / Harmonisation sur le classement des catégories de problèmes et sur la schématisation.
- Axe 2 : Inclusion des élèves bénéficiant du dispositif ULIS. / « Cafés-parents ». / Projet à thèmes (1 par année de scolarité) autour du climat scolaire et du vivre ensemble, en co-intervention avec Mme RIDEL, psychologue scolaire + exposition de fin d'année. / Médiateurs de cour.
- Axe 3 : Espace potager. / Tri des déchets. / Seconde vie des jouets. / Sensibilisation aux déchets plastiques avec le projet de gourde en inox. / Marche verte. / Projet à thèmes (1 par année de scolarité) pour prendre soin de soi (santé et sécurité).

c) Organisation des liaisons inter-cycles et inter-degrés

Bilan du CEC n°1 :

- Evaluations 6^{ème} français : une évolution positive sur les 2 premières années freinée par le confinement mais cela reste positif sur la compréhension orale et le lexique. Problèmes rencontrés sur les items suivants : compréhension écrite / orthographe grammatical et lexical.
- Evaluations 6^{ème} mathématiques : évolution positive sur les domaines suivants → nombres et calculs / espace et géométrie / grandeurs et mesures. Problèmes rencontrés au niveau de la résolution de problèmes.
- Axe commun au projet d'école : accéder à l'autonomie pour réussir.

Projets de liaison CM2/6^{ème} :

- Cross (au printemps) : s'il a lieu, les CM2 n'y participeront pas pour éviter un brassage.
- Journée d'intégration des CM2 le 3 juin (visite de l'établissement, dictée commune, « je me souviens », chorale, goûter).
- Accueil des parents des élèves de CM2 le samedi 26 juin (matinée).

Liaison GS/CP :

Suite au premier conseil d'école, les enseignantes de Maternelle et CP se sont réunies pour mettre en place une liaison GS/CP.

Il a été décidé d'établir une correspondance : une classe MS/GS et la classe de CP et une classe de MS/GS et la classe de CP/CE1.

La première lettre est venue des classes d'élémentaire pour donner des nouvelles aux copains de l'année précédente, échange des photos de classe, présentation des nouveaux élèves.

Il y a eu d'autres courriers avec échanges d'objets/ pâtisseries/ réalisations artistiques des élèves.

Lors d'une nouvelle réunion, il est décidé d'essayer de créer plus de lien car le protocole sanitaire empêche les élèves des différentes classes de se rencontrer et le lien n'est pas satisfaisant.

Les classes vont donc apprendre une chanson commune avec pour objectif de la chanter en question réponse lors d'une rencontre "à distance" à la fin de l'année.

Les classes d'élémentaire vont également apprendre aux classes de maternelle une chorégraphie et des échauffements afin de pouvoir danser "à distance" lors d'une rencontre en fin d'année.

Les réunions ont également porté sur une harmonisation des pratiques pédagogiques entre la GS et le CP en phonologie notamment.

d) Prévisions rentrée 2021/2022

Présentation des réflexions en cours sur la composition des classes et les prévisions 2021/2022.

Montée pédagogique + radiations/inscriptions.

A ce jour, 12 radiations et 8 inscriptions depuis le début de l'année scolaire.

Mr BERTHOU (IEN) présente les perspectives pour les écoles de Saint Macaire.

Il explique :

- 2 possibilités se présentent, soit 2 fermetures, une en maternelle et une en élémentaire soit une fusion des 2 écoles pour éviter la fermeture en élémentaire
- Fusion pour réunir les 2 écoles en école primaire
- Il n'est pas possible de maintenir une direction en maternelle pour 2 classes
- La directrice de maternelle n'est pas opposée à cette fusion
- La décision de fusion incombe à la municipalité

Les RPE demandent :

- Une fermeture est réversible pour les prochaines années en fonction des effectifs, mais qu'en est-il pour la fusion, est-elle réversible ?
- Si la fusion est votée pour sauver la classe d'élémentaire, la fermeture ne risque-t-elle pas d'être de nouveau en jeu l'année prochaine ?
- Si la municipalité vote contre la fusion, la fermeture en élémentaire est-elle inéluctable ?
- En cas de fermeture avec les effectifs élevés en classe, comment envisager une bonne inclusion des enfants bénéficiant du dispositif ULIS ? Comment sera-t-il possible d'accueillir les enfants de la communauté du voyage ou les nouveaux arrivants ?

III) Fonctionnement de l'école

a) Protocole sanitaire

Rôle des parents : Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent le directeur.

Distanciation : Au moins 1 mètre dans les espaces clos. Elle ne s'applique pas à l'extérieur. Dans le nouveau protocole sanitaire pas de masque pendant les activités sportives extérieures individuelles. Récréations, arrivées et sorties des enfants échelonnées.

Lavage des mains :

- A l'arrivée dans l'école
- Avant et après chaque repas
- Avant et après les récréations
- Après être allé aux toilettes
- Le soir avant de rentrer chez soi ou à l'arrivée au domicile.

Aération des locaux : Aération de quelques minutes toutes les heures + avant l'arrivée des élèves + pendant les récréations.

Plan de continuité pédagogique : En cas d'absence liée à la COVID-19.

Les RPE demandant si les enfants portent des masques pendant les activités sportives ? Ils précisent que, dans le protocole sanitaire de janvier est écrit qu'il n'y a pas de port de masque en EPS.

Réponse : Seules les activités permettant la distanciation peuvent être pratiquées sans masque.

Périscolaire :

- Non brassage entre les classes.
- Distanciation d'au moins deux mètres entre les élèves d'une même classe.
- Distanciation d'au moins deux mètres entre les groupes.
- Nettoyage et désinfection des tables du réfectoire, à minima, après chaque service, et si possible, après chaque repas.
- Les RPE demandent à la municipalité, pour quelles raisons les enfants continuent à porter le masque entre chaque plat ? Réponse : Les services à table sont longs et entraînent beaucoup de bavardage entre les enfants.

Les RPE précisent que les enfants ne sont que 4 par table avec chaque jour le même groupe classe d'enfants et que les enfants mangent du pain entre les plats pour éviter de remettre le masque.

- Les RPE demandent pour quelles raisons on continue à demander aux enfants de nettoyer leurs mains avec du gel hydroalcoolique notamment après les repas ? Un lavage de mains à l'eau et au savon ne peut-il pas être envisagé comme avant le repas ? Réponse : Mr Xandri précise, que selon lui, le gel hydroalcoolique n'est pas néfaste et qu'un lavage de mains à l'eau froide est plus corrosif pour les mains car le savon est mal rincé (un devis est en cours pour l'alimentation des points d'eau en eau chaude ou tempérée). Le CVLV précise que lorsque les enfants du 1^{er} service commencent à sortir le point d'eau accessible est utilisé par ceux du second service. Un 2^{ème} point d'eau dans le bâtiment de CP-CE1 serait interdit d'accès car des enfants gaspillaient le papier pour nettoyer leurs chaussures, une réorganisation est à prévoir.

Le Laboratoire EXALAB du Haillan procédera aux tests salivaires des enfants volontaires Jeudi 11 Mars.

b) Bilan intermédiaire sur la sécurité

Incendie

Rappels : évacuation des locaux en 2'57". Tout le monde a entendu le signal d'alarme et tout le monde a évacué et rejoint le point de rassemblement. Bonne transmission des effectifs.

Nouveauté : Prochain exercice à effectuer avant le vendredi 09 avril 2021.

PPMS risques majeurs

Rappels : les risques majeurs sont les suivants → tempête, glissement de terrain, accident industriel résultant d'un TMD (transport de matières dangereuses), accident nucléaire. Evacuation ou confinement selon le danger.

Nouveauté : Exercice à effectuer avant le vendredi 09 avril 2021.

PPMS attentat/intrusion

Rappels : Evacuation en 3'49". Tout le monde a entendu le signal d'alerte et s'est rendu, dans le calme, dans la chapelle de la maison de retraite.

Nouveauté : Loquets pour les classes, en cas de confinement.

Demande réitérée : Film matte pour diminuer la visibilité des classes devant le portillon, le temps de pouvoir fermer les volets.

c) Bilan intermédiaire sur la coopérative

Présentation des conclusions par Mme BUIN-BOURJALLIAT, Présidente de l'association et Mme DUCOURET, trésorière.

Répartition et suivi des budgets coopérative

Montant total disponible en début d'année **14 000,00**

Montant gelé pour imprévus et dépenses école 5 000,00

Montant réparti entre les classes 9 000,00

Répartition en fonction des effectifs

	Nombre d'élèves	Budget	Dépenses effectuées	Reste disponible au 9-02-21
CP	15	1 134,45	Jeux cour, matériel pédagogique.	864,68
CP-CE1	13	983,19	Jeux cour, matériel pédagogique.	487,92
CE1	13	983,19	Jeux cour, matériel pédagogique, projet argile/mobile.	62,92
CE2-CM1	24	1 815,13	Jeux cour, matériel pédagogique.	1 341,60
CM1	24	1 815,13	Jeux cour, matériel pédagogique, projet patrimoine.	835,97
CM2	20	1 512,61	Jeux cour, matériel pédagogique, élevage.	897,55
Ulis	10	756,30	Jeux cour, matériel pédagogique, petit équipement.	218,42
<i>Budget par élève : 75€</i>				4 709,06

d) Budgets municipaux

Remerciement de la municipalité pour son engagement financier et son soutien au fonctionnement de l'école. C'est agréable de travailler avec un soutien financier régulier de la part de l'équipe municipale en place. Subvention de 3 800€.

Budgets classes de découverte et projets 2020/2021 :

- Fournitures scolaires : 50€ par élève

- La mairie met également à notre disposition de l'argent pour les sorties/projets mais pour l'instant tout est figé en raison du contexte sanitaire actuel.
- **Rappel** : Anticiper les projets pour prévenir la mairie en début d'année civile. Pour des projets concernant les deuxièmes et troisièmes trimestres de l'année en cours ou premier de l'année à venir.

MAIRIE

I) Travaux de l'école

Travaux : réalisations faites et prévues

- Mise en place de loquets sur l'ensemble des portes des salles de classe.
- Adaptation de la cour de récréation en lien avec le protocole sanitaire.

II) Investissements

- Devis en cours pour l'alimentation des points d'eau en eau chaude ou tempérée
- Mr Xandri a relevé une insuffisance dans le temps de ménage en élémentaire. Procédures à revoir
- Projet Jugean en attente

III) Actions et projets

Travail en commission des affaires scolaires entre municipalité et RPE autour du devenir des écoles.

En l'absence d'autres questions, le Président clôture la séance.

Fin du conseil d'école : 20h30

Fait à Saint-Macaire le 25 mars 2021

La Directrice, Pauline BARRIEU
Présidente du Conseil d'École

Les Secrétaires de séance : Aurore PATTEE
Pauline LELIEVRE

Annexe 1 – Les dispositifs d'aides pour les élèves

	PPS Projet Personnalisé de Scolarisation Dispositif relevant de la MDPH	PAP Plan d'Accompagnement Personnalisé Dispositif interne à l'établissement	PPRE Programme Personnalisé de Réussite Éducative Dispositif purement pédagogique	PAI Projet d'Accueil Individualisé Dispositif interne à l'établissement
Pour qui ?	Le PPS s'adresse aux élèves reconnus « handicapés » par la CDA (Commission des Droits et de l'Autonomie relevant de la MDPH Maison Départementale des Personnes Handicapées). Selon sa sévérité, la dyslexie peut être reconnue comme handicap par la CDA selon ce guide barème	Le PAP concerne les élèves atteints de troubles des apprentissages évoluant sur une longue période sans reconnaissance du handicap : trouble spécifique du langage (dyslexie, dysphasie, dyspraxie ...)	Le PPRE peut être établi pour des élèves dont les connaissances et les compétences scolaires spécifiques ne sont pas maîtrisées ou qui risquent de ne pas être maîtrisées. Le PPRE est obligatoire en cas de redoublement	Le PAI concerne les élèves atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période sans reconnaissance du handicap : pathologies chroniques, allergies, intolérance alimentaire...
Pourquoi ?	Le PPS consiste à mettre en place selon les besoins de l'élève : •L'orientation scolaire : ULIS, CLIS, classe ordinaire, cours à domicile •L'aménagement de la scolarité : prise en charge extérieure durant les heures scolaires (orthophoniste, psychologue, répétiteur CNED...) •L'aménagement pédagogique : adaptation des apprentissages (allègement du travail scolaire, photocopiés des cours...) •Les mesures d'accompagnement : auxiliaire de vie scolaire, SESSAD, orthophoniste... •L'attribution de matériels pédagogiques adaptés : ordinateur... •L'aménagement des examens et concours (tiers temps, secrétaire ...)	Le PAP, c'est permettre : •L'aménagement de la scolarité : prise en charge extérieure durant les heures scolaires (orthophoniste, psychologue, répétiteur CNED...) •Un suivi tout au long de la scolarité • un aménagement pédagogique d'un point de vue adaptation des apprentissages (allègement du travail scolaire, photocopiés des cours, aménagement des contrôles...) • Le PAP ne donne pas automatiquement droit aux aménagements des examens. Mais c'est une condition nécessaire pour en faire la demande.	Le PPRE, c'est permettre : •La mise en place d'un soutien pédagogique spécifique (pendant le temps scolaire et en dehors) de manière modulable mais pour une courte durée.	Le PAI, c'est permettre : •La possibilité de traitement médical au sein de l'établissement. Le PAI selon les textes ne permet pas un aménagement pédagogique d'un point de vue adaptation des apprentissages (allègement du travail scolaire, photocopiés des cours...).